

Ajouter une ville 

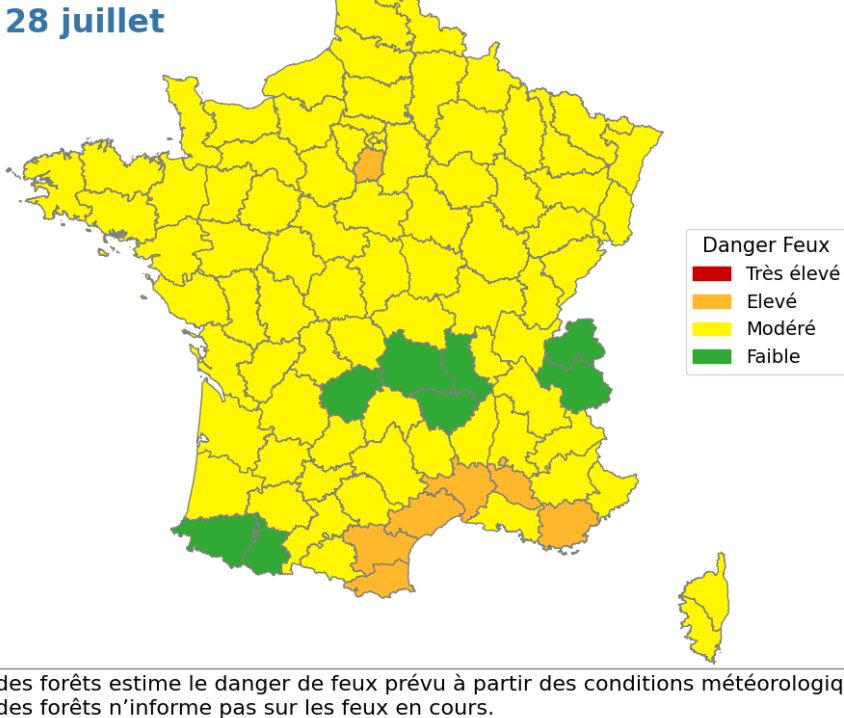
Accueil > Météo des forêts

Météo des forêts

Niveau prévu de danger feux

Diffusion : lundi 27 juillet 2026 à 17h00

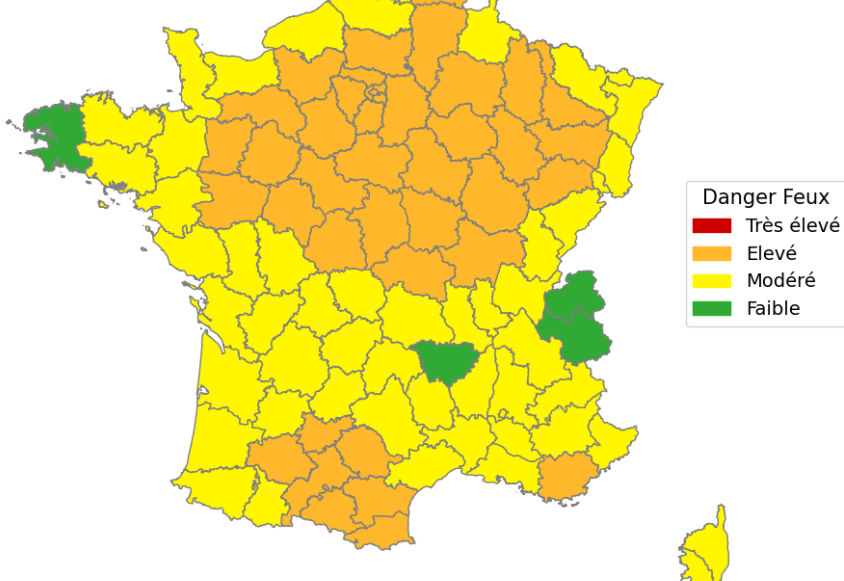
Mardi 28 juillet



La Météo des forêts estime le danger de feux prévu à partir des conditions météorologiques. La Météo des forêts n'informe pas sur les feux en cours.

Pour connaître les restrictions d'accès ou de circulation, consultez le site de votre préfecture

Mercredi 29 juillet



pour le 28 juillet : 7 département(s) au niveau élevé, 0 département(s) en niveau très élevé
pour le 29 juillet : 42 département(s) au niveau élevé, 0 département(s) en niveau très élevé

Météo des forêts

Qu'est-ce que la Météo des forêts ?

Les conditions météorologiques influencent fortement le départ et la propagation des feux.

Dans un objectif de prévention des feux et pour que chacun adapte ses comportements en fonction du danger prévisible, la Météo des forêts indique un niveau de danger de feux de forêts établi à partir des prévisions météorologiques et l'état de sécheresse de la végétation.

Cette information est délivrée à l'échelle du département pour le lendemain et le surlendemain, avec 4 niveaux de représentation du danger : faible, modéré, élevé, très élevé.

La Météo des forêts n'informe pas sur les incendies en cours ou à venir.

Un niveau de danger faible ne signifie pas l'absence de risque d'incendie sur le département.

Selon les situations locales, les mairies et les préfectures peuvent restreindre l'accès aux zones exposées aux incendies et les activités. Renseignez-vous sur le site internet de votre préfecture.

Pour vous protéger et protéger votre environnement, retrouvez les bons réflexes sur feux-foret.gouv.fr.

Les 4 niveaux de représentation du danger de feux



Danger très élevé (rouge)

Les conditions météorologiques rendent le risque de départ et de propagation de feux de forêt et de végétation très élevé comparativement aux normales estivales.



Danger élevé (orange)

Les conditions météorologiques aggravent significativement le risque de départ et de propagation de feux de forêt et de végétation comparativement aux normales estivales. Le risque de feux peut être localement très élevé.



Danger modéré (jaune)

Les conditions météorologiques n'aggravent pas significativement le risque de départ et de propagation de feux de forêt et de végétation comparativement aux normales estivales. Le risque de feux peut être localement élevé.



Danger faible (vert)

Les conditions météorologiques prévues et les dernières précipitations atténuent le risque de départ et de propagation de feux de forêt et de végétation.

Comment éviter les départs de feu ?

9 feux sur 10 sont d'origine humaine et principalement le fait d'une imprudence. Adoptons les bons réflexes pour les éviter !



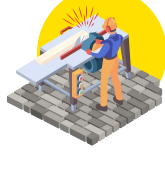
Feu et Barbecue

J'organise les barbecues chez moi, sur une terrasse et loin de la végétation.



Cigarette et mégot

Je jette mes mégots dans un cendrier.



Travaux et étincelles

Je réalise mes travaux loin de la pelouse et des herbes sèches. Je prévois un extincteur à portée de main en cas de départ de feu.

Que faire en cas de départ de feu ?



Alerter

Témoign d'un début d'incendie, je donne l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes) et j'essaie de localiser le feu.



Se protéger

Je me mets à l'abri dans une habitation débroussaillée en attendant l'intervention des secours. La voiture n'est pas un abri sûr car elle pourrait brûler.



S'informer

Je reste informé de la situation et me conforme aux consignes des secours ou de la mairie.

Renseignez-vous sur le site Internet de votre préfecture

L'accès et la circulation dans les bois, forêts, landes, garrigues peuvent être déconseillés, voire interdits, aux véhicules et aux piétons à certaines périodes.

Les barbecues, feux d'artifices ou tout emploi du feu peuvent également être interdits.

Les travaux agricoles et forestiers et les travaux pouvant générer des étincelles (broyeurs, débroussailluses, tronçonneuses à moteur, soudeuses, etc.) peuvent être réglementés, voire interdits.

Ne pas respecter les consignes de prévention édictées par les autorités publiques vous expose à une amende de 4ème classe d'un montant de 750 €.

Pour connaître ces possibles restrictions, renseignez-vous sur le site de la préfecture de votre domicile ou de votre lieu de vacances.



Aujourd'hui



Demain



Ajouter une ville

Météo-France en appui à la lutte contre les feux de forêts

05/05/2025

Météo-France apporte, dans le cadre de
sa mission de sécurité des personnes et

[LIRE LA SUITE →](#)

La Météo des forêts : s'informer sur le danger de feux

23/07/2026

9 feux sur 10 sont d'origine humaine et la
moitié d'entre eux due à des imprudences

[LIRE LA SUITE →](#)

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Changement climatique : quel impact sur les feux de forêt ?

21/05/2026

Dans une France à +4 °C d'ici à 2100, le
risque de feu se généralisera à l'ensemble

[LIRE LA SUITE →](#)

Top 20 des villes les plus consultées

METEO PARIS

METEO BORDEAUX

METEO RENNES

METEO ANGERS

METEO DIJON

METEO STRASBOURG

METEO BESANCON

METEO TOULOUSE

METEO NANTES

METEO MARSEILLE

METEO GRENOBLE

METEO LIMOGES

METEO NANCY

METEO LE MANS

METEO LYON

METEO MONTPELLIER

METEO LILLE

METEO TOURS

METEO PAU

METEO BREST



➤ Légende

➤ Politique de Confidentialité

➤ Accessibilité : partiellement
conforme

➤ Mentions Légales

➤ Droits de Reproduction

➤ Contact

➤ Témoins de connexion

➤ Consentement